



**AgEcon** SEARCH  
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

*The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library*

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

*No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.*

---

## Les étapes du régionalisme dans les organisations agricoles

Pierre Barral

### Abstract

The development of régionalisation is marked by three periods, that of « local notabilities » divided by the well known ideological rivalry of the « rue d'Athènes » and the « Boulevard Saint-Germain ». Brought up to date in 1930 by a professional movement, this traditional agrarianism was swept away in 1944 by the regionalism of today's leaders. Nevertheless their representatives have still a very small part to play in the attempts at the setting up of regional authorities which have been made. In spite of the result of the referendum in Spring 1969, the problem of régionalisation is still not solved. It is an essential one for agriculture.

### Résumé

Trois périodes marquent les étapes du régionalisme : celui des « notables », marqué par la rivalité bien connue de la « rue d'Athènes » et du « boulevard Saint-Germain », a été rajeuni vers 1930 par une formule corporatiste. Cet agrarianisme traditionnaliste a été relayé en 1944 par les régionalismes des militants d'aujourd'hui. Cependant leurs représentants jouent encore un très faible rôle dans les ébauches de pouvoir régional qui se mettent en place.

Malgré les résultats du référendum du printemps 69, le problème du régionalisme reste entièrement posé : il est essentiel pour l'agriculture.

---

### Citer ce document / Cite this document :

Barral Pierre. Les étapes du régionalisme dans les organisations agricoles. In: Économie rurale. N°84, 1970. La région, image ou réalité ? pp. 25-29;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1970.2099>

[https://www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013-0559\\_1970\\_num\\_84\\_1\\_2099](https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1970_num_84_1_2099)

---

Fichier pdf généré le 08/05/2018

# LES ÉTAPES DU RÉGIONALISME DANS LES ORGANISATIONS AGRICOLES

par Pierre BARRAL

*Professeur à la Faculté des Lettres de Nancy*

---

Trois périodes marquent les étapes du régionalisme : celui des « notables », marqué par la rivalité bien connue de la « rue d'Athènes » et du « boulevard Saint-Germain », a été rajeuni vers 1930 par une formule corporatiste. Cet agrarianisme traditionnaliste a été relayé en 1944 par les régionalismes des militants d'aujourd'hui. Cependant leurs représentants jouent encore un très faible rôle dans les ébauches de pouvoir régional qui se mettent en place.

Malgré les résultats du référendum du printemps 69, le problème du régionalisme reste entièrement posé : il est essentiel pour l'agriculture.

---

## Stages of regionalisation in agricultural organisations

*The development of regionalisation is marked by three periods, that of « local notabilities » divided by the well known ideological rivalry of the « rue d'Athènes » and the « Boulevard Saint-Germain ». Brought up to date in 1930 by a professional movement, this traditional agrarianism was swept away in 1944 by the regionalism of to day's leaders. Nevertheless their representatives have still a very small part to play in the attempts at the setting up of regional authorities which have been made. In spite of the result of the referendum in Spring 1969, the problem of regionalisation is still not solved. It is an essential one for agriculture.*

On a souvent relevé l'extrême diversité de l'agriculture française, et on a même affirmé qu'il fallait parler « des agricultures françaises ». Tout d'abord, il existe de grandes différences dans les conditions de relief, de climat, de sol, entre l'Ouest aux pluies abondantes et la frange méditerranéenne à l'été sec ou entre les plateaux limoneux du Bassin Parisien et les montagnes à la végétation étagée. D'autre part, il s'ajoute à ces oppositions naturelles de forts contrastes entre les diverses sociétés rurales. A cet égard, l'organisation des rapports de production, définie par les deux réalités complémentaires du régime de la propriété et du régime de l'exploitation, conduit à distinguer deux catégories fondamentales de sociétés : les démocraties et les hiérarchies. Mais l'examen des données sociologiques et idéologiques introduit des subdivisions essentielles.

Si la démocratie républicaine est un type moyen des campagnes françaises, la mentalité s'infléchit dans un sens anticlérical en Limousin, dans un sens clérical dans l'Aveyron, dans un sens plutôt intéressé dans les montagnes pauvres. Et tandis que la hiérarchie acceptée de l'Ouest constitue un autre type moyen, les campagnes « rouges » du Centre correspondent à une hiérarchie contestée et le Bassin Parisien possède, par l'effet même d'une évolution technique plus avancée, une hiérarchie de nature particulière où la prépondérance appartient à l'exploitant de « grande culture », détenteur du capital mobilier (1).

---

(1) Cf. notre essai de classification des sociétés rurales dans *Les Agrariens français* de Méline à Pisani, 1969, pp. 41-66.

Cette diversité des situations régionales marque évidemment l'action des organisations agricoles. Selon l'état des relations sociales, tel ou tel groupe s'assure plus aisément le rôle dirigeant. Cependant, on ne peut établir d'identification simple entre la forme de société et l'origine des leaders. Chaque situation est un faisceau complexe de virtualités, dont l'une ou l'autre s'est développée selon les circonstances. Les urgences diffèrent en second lieu

profondément d'une région à l'autre : d'où, plus nettement que dans le secteur industriel, la revendication d'une autonomie de décision sur place, au lieu d'une subordination aux directives uniformes du pouvoir central. Mais ces aspirations régionalistes ont nettement évolué depuis un siècle, en même temps que se transformaient les conceptions de la politique agricole.

## LE REGIONALISME DES NOTABLES

Avant 1914, la paysannerie acceptait largement l'autorité des « Messieurs », notables anciens aux traditions familiales ou « hommes nouveaux » de plus récente exiraction. Les organisations agricoles des divers types naquirent et se développèrent sous leur impulsion, non par un mouvement spontané des masses rurales, qui, hors quelques exceptions localisées, tel le syndicalisme des métayers bourbonnais, ne firent qu'apporter leur adhésion à des initiatives prises par des gens qui n'étaient pas des exploitants. On parlera de paternalisme. Certes. Il faut toutefois pousser l'analyse. Les dirigeants ressentaient une émotion sincère quand ils évoquaient le drame des cultivateurs éprouvés par une émotion sincère quand ils évoquaient le drame des cultivateurs éprouvés par la « crise agricole » de la fin du XIX<sup>me</sup> siècle, en même temps qu'ils étaient touchés dans leurs intérêts personnels de propriétaires, à la rente foncière menacée. Ils mesuraient par ailleurs la force politique d'une paysannerie encore nombreuse (40 % de la population active agricole en 1911) et espéraient l'utiliser dans le sens de leurs convictions : les conservateurs pour une revanche de leurs échecs électoraux répétés, les républicains, très attentifs depuis Gambetta aux aspirations égalitaires des ruraux, pour la consolidation du régime.

Ainsi s'établit l'opposition idéologique de deux grandes équipes rivales, fédérées dans deux ensembles séparés en outre par des différences dans les méthodes : « la rue d'Athènes » où convergeaient l'influence sociale des châtelains, l'inspiration religieuse d'un catholicisme fervent pénétré de la supériorité morale de la vie à la campagne, la tradition politique de la droite, hostile à l'esprit de la Révolution, et le « boulevard Saint-Germain », qui refusait également l'industrialisme comme le socialisme, mais associait à la défense des exploitations moyennes un attachement profond à l'orientation démocratique et laïque de la République. Si de part et d'autre on se préoccupait d'agir sur le plan régional, on concevait de manière toute différente la philosophie, les moyens et le cadre de cette action.

Dans le syndicalisme agricole de la rue d'Athènes, un rôle essentiel fut attribué à l'Union Régionale, qui « non contente d'être un centre de rensei-

gnements d'ordre pratique et d'instruction mutuelle, un foyer d'impulsion, un conseil technique et juridique...., peut aisément devenir le siège d'institutions régionales de coopération, de prévoyance et d'assistance ». Par un effort conscient et coordonné, il fut créé une dizaine de unions, dont chacune correspondrait à un « groupe de départements formant, autant que possible, la circonscription d'une ou de plusieurs provinces ». Cette organisation territoriale était présentée par ses promoteurs comme « l'une des manifestations de cette école qui cherche à réagir contre les excès de la centralisation administrative, le despotisme de l'Etat et le rôle exagéré dévolu à la capitale dans la direction des affaires du pays. Pour préparer la décentralisation provinciale, il a paru nécessaire de faire revivre, tout d'abord, la province dans les mœurs publiques, en organisant la représentation des intérêts provinciaux par la reconstitution des groupes sociaux, qui sont bien réellement les forces sociales » et par leur consolidation en « corps professionnels, autonomes et permanents » (2). Le régionalisme se liait donc ici à l'antiparlementarisme exprimé par l'Assemblée de Romans (1888), qui voulait restaurer une société d'ordres modernisée. En même temps, on s'efforçait de ranimer et de développer les traditions en ce qui concerne le folklore, le costume et le patois : les agrariens de Provence et de la Drôme entouaient le félibrige d'une vive sympathie et reprenaient avec entrain dans leurs réunions le *chant dou labouraire*, du poète paysan Gratien Almoríc. De même, le bulletin du syndicat de Landerneau adoptait un titre breton significatif, *Ar Vro Goz* (« la vieille patrie »).

Depuis la Révolution Française cependant, l'Etat ne connaissait que la structure départementale. S'il existait un échelon régional pour le commandement militaire et l'instruction publique, il n'y avait pas d'institution politique provinciale. L'Union Régionale se trouvait donc en l'air par rapport aux structures étatiques. Mais ceci ne pouvait déplaire aux dirigeants du syndicalisme agricole attachés jalousement à maintenir leur indépendance vis-à-vis du

(2) ROCQUIGNY (R. de). — Les syndicats agricoles et leur œuvre, 1900, pp. 79-81.

pouvoir : l'organigramme reflétait ainsi l'inspiration. A l'opposé, les caisses de crédit, les coopératives et les mutuelles du boulevard Saint-Germain, liées étroitement à l'administration républicaine, s'articulèrent selon les circonscriptions de celle-ci, département et arrondissements.

Le département en effet, note un observateur plein de finesse, « est une réussite sentimentale. Quelle que soit la relative jeunesse de l'institution, on peut parler d'un fait départemental comme à d'autres échelons d'un fait national. Cela est d'autant plus frappant que le découpage initial n'échappe pas toujours aux critiques... Le passage du préfet, ses visites, ses invitations, ses audiences sont tenus pour des événements importants. Aucune

autre fonction locale de l'ordre temporel n'est à ce point considérée, aucune autre, ni judiciaire, ni militaire, n'incarne à ce point cette personne morale et charnelle qu'est le département » (3). Sous ses ordres, l'administration s'incarnait essentiellement pour les ruraux dans le professeur départemental d'agriculture (devenu en 1912 Directeur Départemental des Services Agricoles), technicien de l'agronomie, animateur d'organisations multiples et aussi militant efficace de l'idéal républicain. Le cadre du département régissait aussi l'élection des sénateurs, représentants privilégiés des campagnes, et l'octroi de ces « encouragements à l'agriculture » (primes, subventions, dégrèvements) qui, avec le protectionnisme, constituaient l'essentiel de la politique de la terre avant 1914.

## LE REGIONALISME DES CORPORATISTES

L'agrarisme traditionaliste fut rajeuni dans les années 30 par une équipe nouvelle qui se définissait par la formule très à la mode alors de la Corporation. Les congrès de 1934 et 1937 marquèrent avec éclat la rénovation de la vieille Union Centrale (devenue Union Nationale) des syndicats agricoles. Sans désaveu du passé, le syndicalisme agricole reprit de l'élan et révisa ses thèses, au moment même où la paysannerie subissait une seconde crise grave, après un temps de relative prospérité, au moment aussi où parvenait aux responsabilités dirigeantes dans les organisations agricoles un nombre croissant d'exploitants moyens. Tandis que, sous l'impulsion de Le Roy Ladurie, le mouvement augmentait fortement son audience dans toute la France, un jeune juriste, Louis Salleron, lui donnait une doctrine d'une ferme cohésion. Pour assurer l'avenir de l'exploitation familiale, jugée supérieure autant au point de vue économique qu'au point de vue social, il fallait, pensait-il, l'adapter au monde contemporain, dominé par la technique et le marché. Cette adaptation ne devrait être ni abandonnée au jeu impitoyable du libéralisme économique ni conduite par l'intervention dirigiste de l'Etat, mais la mission de la réaliser devait être attribuée officiellement à la Corporation, c'est-à-dire à l'organisation professionnelle qui, instituée comme établissement de droit public, se verrait reconnaître compétence pour régler les affaires propres de son secteur.

Dans l'articulation envisagée, le centre de décision principal devait être placé au niveau régional. « En effet, le stade national est celui de l'Etat. Par conséquent une assemblée ou un organe corporatif national risque d'être sans force ou tyrannique. Il fait sa loi à l'Etat, ou subit la loi de l'Etat, ou se confond avec l'Etat. Son rôle doit donc être purement consultatif si l'on veut qu'il soit logique ou décent. Tandis qu'au stade régional, l'organe cor-

poratif ne doit pas être seulement consultatif, il doit régir les activités professionnelles. La corporation régionale est la pièce essentielle d'une organisation qui permettra la discipline professionnelle et accordera aux individus comme aux groupements le maximum de liberté ». A l'objection « que les grands problèmes économiques sont aujourd'hui des problèmes nationaux », Salleron répondait : « ils sont nationaux parce qu'ils n'ont pas de solutions régionales possibles. Le jour où des organismes régionaux pourraient rendre viables des dispositions législatives qui restent souvent lettres mortes, beaucoup des difficultés actuelles seraient supprimées. Au reste, les associations nationales de producteurs... seraient incomparablement plus puissantes si elles pouvaient s'appuyer sur un réseau de corporations régionales » (4).

A l'automne de 1940, l'écroulement du régime républicain à la suite du désastre militaire fit place nette pour la refonte des structures de l'Etat. Ce fut la « Révolution Nationale », qui se manifesta dans le domaine agricole par la création de la Corporation Paysanne. Cette institution ne fut nullement importée d'Allemagne ou d'Italie, comme on l'a dit parfois trop vite, elle réalisa pour l'essentiel le projet de l'Union Nationale des Syndicats Agricoles. Si les associations spécialisées et les fédérations coopératives, soucieuses de conserver la plus grande autonomie, réussirent à faire limiter la prépondérance que réclamait le syndicalisme, la décentralisation des structures corporatives, constamment soutenue par Salleron dans les discussions préparatoi-

(3) ARAGON (C. d'). — Le village et les pouvoirs, dans Les paysans et la politique. Ed. J. Fauvet et H. Mendras, 1958, p. 515.

(4) SALLERON (L.). — Un régime corporatif pour l'agriculture. 1937, pp. 222-224.

res. fut effectivement décidée au profit de l'Union Corporative Régionale, au niveau de laquelle devaient être prises les décisions. Le Ministère imposa bien la création d'un Conseil National Corporatif, mais le texte de la loi du 2 décembre 1940 resta vague sur la définition de ses fonctions. Le climat général de l'époque était d'ailleurs très favorable au desserrement de l'Etat unitaire et on parlait beaucoup alors de restaurer les anciennes provinces.

Les réalités restèrent très en deçà des espoirs. Sans vouloir traiter ici tous les aspects de cette expérience historique, relevons pour notre sujet quelques faits qui montrent bien les difficultés rencontrées. Tout d'abord, le cadre des provinces ne fut pas rétabli (sauf une mesure très partielle, l'institution des préfets régionaux), et les réalités obligèrent à

définir les Unions Régionales d'après les départements. D'autre part, la nécessité d'une coordination au sommet imposa dès l'origine la nomination d'une Commission Nationale d'Organisation Corporative, puis la révision législative du 16 décembre 1942, qui accrut la tutelle de l'Etat sur la Corporation, consolida la centralisation afin de mieux contrôler les Unions Corporatives Régionales, par le renforcement du Conseil National Corporatif et par la création d'un syndicat national. Cependant certaines Unions Régionales montrèrent dans leur domaine une réelle vitalité : surtout lorsqu'elles prolongeaient, sous la nouvelle étiquette corporative, les anciennes fédérations du Sud-Est lyonnais ou de Landerneau. Il semble aussi que l'élection des syndicats locaux, toujours confirmée à l'échelon supérieur, ait maintenu une certaine démocratie de base, exceptionnelle dans ce régime autoritaire.

## LE REGIONALISME DES MILITANTS D'AUJOURD'HUI

La Corporation paysanne fut balayée en 1944 et, après l'expérience intéressante de la C.G.A. dans les conditions difficiles de la Libération, les années 50 ont vu se développer un agrarisme d'un style nouveau. Le malaise profond qui s'exprime par des mouvements souvent turbulents procède d'une double origine : d'une part, le monde agricole réclame avec force à l'Etat les moyens de financer l'équipement technique indispensable au développement de la production et à la compétition en économie de marché ; d'autre part, il revendique avec une sensibilité frémissante l'égalisation de son revenu par rapport à celui des citadins plus favorisés par l'évolution du rapport des prix.

Dans la perspective de la productivité comme dans celle de la parité, l'analyse économique récente a dégagé plus nettement qu'autrefois la différence des situations régionales. Après les travaux de G. Séverac, de J. Klatzmann, de J. Pautard qui ont mis en lumière ces disparités, le petit livre suggestif de M. Gervais, C. Servolin et J. Weil a popularisé la distinction de trois agricultures françaises : celle où « une population agricole réduite travaille dans des entreprises de dimension importante (plus de 100 ha) et entretient de nombreux contacts avec la société urbaine » (type du Bassin Parisien), celle où « une population agricole nombreuse et jeune, qui trouve peu de débouchés locaux dans des activités non agricoles... doit chercher dans l'exploitation traditionnelle les moyens d'améliorer sa situation économique » (type de la Bretagne) ; celle où une population réduite mais vieillie lutte pour sa survivance sans beaucoup d'espoir (type du Limousin) (5).

La vie des organisations agricoles est profondément marquée par ces contrastes et les observateurs ont mis l'accent sur les divergences qu'ils introduisent au sein de l'agrarisme. Le « groupe du Bassin Parisien », uni et cohérent, domine les associations spécialisées du blé et de la betterave et pèse d'un poids considérable sur les orientations de la F.N.-S.E.A. La seconde zone est le domaine des militants dynamiques du C.N.J.A. qui ont notamment donné à la Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de l'Ouest sa tonalité combative. La troisième, où la tradition politique d'extrême gauche renforce souvent la protestation de la misère, a vu naître sous la IV<sup>me</sup> République le Comité de Guéret, dont l'activité reprend par intermittences, et plus récemment le M.O.D.E.F. qui semble pouvoir trouver dans ces régions une clientèle étendue. Ainsi se joue un jeu complexe de pressions et de compromis, la politique agricole étant définie à l'échelle nationale par des décisions uniformes alors qu'au niveau de la région, les problèmes diffèrent fortement et qu'à cette différence des situations régionales s'ajoute en outre l'opposition des idéologies.

Ces données font évidemment désirer la décentralisation des décisions, et les défenseurs des intérêts agricoles ont participé activement à la réflexion générale sur la nécessité de la régionalisation pour un aménagement équilibré du territoire : la F.N.-S.E.A. a ainsi consacré son congrès de 1964 au thème « l'agriculture et la régionalisation dans l'expansion économique ». Il ne s'agit plus du tout d'un régionalisme traditionaliste attaché à la conservation du folklore paysan et du particularisme provincial, mais d'une conception objective et froidement réaliste des conditions dans lesquelles l'agriculture peut s'intégrer à l'économie globale de la région,

(5) GERVAIS (M.), SERVOLIN (C.), WEIL (J.). — Une France sans paysans. 1965, pp. 77-93.

comme un secteur « à part entière », coordonné avec le secteur industriel et avec celui des transports.

Ses représentants jouent donc leur rôle dans les ébauches de pouvoir régional, encore faibles, qui se mettent en place. On peut déjà considérer dans cette optique l'action des Chambres d'Agriculture, qui, établies en 1924 avec un statut officiel, ont créé et développé depuis 1949 dans le cadre départemental un réseau important de services techniques. On doit aussi rappeler, du côté de l'administration, la réforme spectaculaire qui, à l'ère Pisani, a unifié et tenté de déconcentrer les services extérieurs du Ministère, non sans tensions, semble-t-il, entre la hiérarchie des directeurs départementaux de l'agriculture et celle des ingénieurs d'agronomie. On constate enfin, à côté de l'attachement des ruraux à la structure départementale et notamment aux Conseils Généraux, la participation des militants syndicalistes aux travaux des C.O.D.E.R., que le décret de 1964 a

organisées à titre consultatif auprès du préfet de région aux pouvoirs accrus. Sur tous ces points, les témoignages apportés dans le présent numéro donnent de précieuses indications et permettent d'apprécier plus concrètement les résultats obtenus. Il est particulièrement intéressant de savoir dans quelle mesure les données régionales ont pu infléchir le fonctionnement des institutions créées par une décision nationale.

Dans le débat référendaire du printemps dernier, la préoccupation régionale, avec peut-être d'autres mobiles plus directement politiques, a conduit M. Debatisse à prendre position, à l'opposé d'autres leaders agricoles, en faveur du projet soumis au vote des électeurs. Noyé dans une controverse plus large, cet aspect a été largement perdu de vue et le débat s'est réglé en définitive sur un tout autre plan. Mais le problème demeure posé, et il est essentiel pour l'agriculture.

## DISCUSSION

**M. Charpin.** — Il y a lieu de rappeler ici les liens entre les recherches de régionalisation des organisations professionnelles agricoles et les travaux de la Fédération régionaliste française, dont le chef était Charles Brun.

**J. de Frémont.** — Y a-t-il eu animation après les études ? Sous quelle forme ? Avec quel financement ?

**P. Parmentier.** — L'action entreprise dans le Nord-Finistère l'a-t-elle aussi dans le reste de la Bretagne et notamment dans le Morbihan, département moins favorisé à tous égards sur le plan économique que le Finistère ?

**J. Herblot.** — Quel peut être le profil de l'animateur de développement global ? Le recrutement de « l'animateur » s'avère particulièrement difficile.

**Nicole Mathieu.** — Il est difficile, dit-on, de trouver des animateurs ; peut-être faut-il mettre ce fait en relation avec la nature même du travail de l'animation. Reprenons l'exemple que nous a fourni le conférencier : une opération d'animation est lancée dans le secteur artisanal ; sur 150 artisans présents sur le territoire concerné 20 environ sont touchés ; or qui sont ces 20 artisans si ce n'est ceux qui essayent de maintenir ou de faire progresser leur position économique ; les autres, ou une grande partie des autres, n'ont même pas à le tenter car sans doute ils sont condamnés. Ainsi dans ce cas l'opération animation ne visait que ceux qui ont une chance dans le secteur en question. Pour les autres, quel type d'animation peut-on faire ? Il faut trouver des actions d'animation qui s'adressent à tous : l'animateur devrait avoir une connaissance exhaustive des habitants de son secteur.

Dans la plupart des milieux ruraux français il convient de mener des actions de développement ; ces actions doivent à mon sens se faire d'une part dans l'intérêt du plus grand nombre et dans le sens du souhaitable à long terme. Mais là où il y a développement, il y a aussi mutation, élimination d'un certain nombre, accentuation des conflits d'intérêts. L'animateur doit dès lors avoir les idées extrêmement claires, ou des consignes et des principes d'action précis pour ne pas tomber dans les deux écueils suivants : une action totalement aveugle, une action politique orientée mais inavouée.

Dans le milieu rural l'administration a une politique ou devrait en avoir une, la profession a une politique etc... ; l'animateur doit savoir dans quel sens et pour qui il travaille ; même s'il est au service des ruraux en général, il doit avoir des principes d'action clairs sinon il sera le jouet de forces en présence et fera le jeu des plus forts.

**Ch. Touzan.** — Quel est le coût global de l'action engagée dans le Nord-Finistère par la SEMENF depuis 1963 ? Comment et par qui le financement a-t-il été assuré ?

**Michel Petit.** — Ce qui ressort de cette discussion, c'est une grande carence de la réflexion théorique sur le développement économique. Les deux dernières communications relatent des expériences très intéressantes mais les leçons que l'on peut en tirer sont du domaine des règles empiriques. La question de M. Herblot sur le « profil » de l'animateur est une autre illustration de notre ignorance puisque personne ne peut vraiment y répondre. Pour cela il faudrait savoir ce qu'est le développement et quels en sont les mécanismes.